

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, CHAMBOUVET Philippe, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, BUISSON Nicolas, COEURET Christelle (arrive au point n° 4), DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, MARIN Alain, ROBIN Nathalie, ROUDEIX Hélène, et VOLATIER Leslie.

Excusés : DEMOUTIEZ Frédérique (donne pouvoir à MUZY Josiane),
VALERIE Pierre (donne pouvoir à DUPUIT Guy),
PONTHUS Jacques (donne pouvoir à BOZONNET Éric).

M. le Maire ouvre la séance de ce septième Conseil Municipal de cette nouvelle mandature. Il procède à l'appel, vérifie le quorum et cite les trois pouvoirs. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Thierry DESMARIS, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2) Approbation du Procès-Verbal de séance du mercredi 29 juillet 2020

M le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal (PV) de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Au point n° 3 - Construction d'un groupe scolaire – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), Cécile GUILLERMIN signale qu'une intervention a été omise concernant le mois de référence pour le coût des travaux arrêté dans l'APD (Avant-Projet Définitif) du groupe écoles (école maternelle et école élémentaire). Guy DUPUIT reconfirme qu'il s'agit bien du mois de juillet 2019. Cette omission sera ajoutée dans le PV du 29 juillet 2020.

Thierry DESMARIS fait remarquer, au point, s'agissant du compte rendu du Comité consultatif des Sapeurs-Pompiers, que le nombre d'interventions des membres du CPINI pour l'année 2020 tel qu'il est indiqué est erroné. Il s'agit de 120 interventions et non de 520. Cette erreur ayant été constatée au préalable, la correction a pu déjà être effectuée.

Aucune autre observation n'étant soulevée, le PV du mercredi 29 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

////////////////////

3) Transfert des résultats liés à l'assainissement collectif à la Communauté de communes de la Veyle (CCV) (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC, premier Adjoint, explique que la Communauté de communes de la Veyle (CCV) exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « eau » et « assainissement ».

Au 31/12/2019, le budget annexe assainissement a été dissous avec les résultats suivants :

✓ résultat d'investissement =	- 61 846.04 €
✓ résultat de fonctionnement =	+ 164 961.28 €

Le Conseil Communautaire a décidé de reverser une partie des résultats au budget annexe assainissement collectif de la Communauté de communes afin que celle-ci puisse effectuer les travaux d'assainissement nécessaires, soit 50 % des résultats corrigés d'éléments 2019 réglés ou perçus en 2020.

Le résultat de fonctionnement a été corrigé de la perception des redevances, que le résultat d'investissement n'a pas été corrigé ; les résultats à reverser sont :

- Investissement =	- 30 923.02 €
- Fonctionnement =	+ 60 475.84 €

Le Conseil Municipal doit donc approuver ou non le reversement des résultats ci-dessus à la CCV.

Hervé CLERC constate qu'au vu des chiffres présentés, il y a une perte de CAF (capacité d'autofinancement) de la commune. Toutefois, la collectivité devrait toucher le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) qui s'élèvera à un peu plus de 34 000,00 €. Au final, l'opération devrait être blanche pour la commune, à moins que la règle du jeu ne soit modifiée par la CCV.

Tous ces chiffres seront bien entendu retranscrits dans le budget principal, puisque la commune n'a pas plus de budget assainissement.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'approuver les résultats du budget assainissement et leur reversement à la CCV, soit :

- Investissement = - 30 923.02 €
- Fonctionnement = + 60 475.84 €

//////////

4) Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC poursuit et explique que suite au transfert de compétences « eau » et « assainissement » à la CCV, depuis le 1^{er} janvier 2020, les articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Il convient de constater contradictoirement, par l'établissement d'un procès-verbal, la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, de la commune de Mézériat à la CCV. Le Conseil Municipal doit donc approuver ou non les termes de ce procès-verbal conclu entre la CCV et la Commune et autoriser M. le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les termes du procès-verbal conclu entre la CCV et la Commune portant sur la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement collectif et autorise M. le Maire à le signer.

Arrivée de Christelle COEURET à 20h19.

//////////

5) Approbation du rapport de la CLECT (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC indique à titre liminaire qu'il a été désigné par arrêté municipal, en tant que représentant de la commune de Mézériat à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le premier Adjoint explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer le transfert de charges entre les communes et la CCV pour l'exercice de la compétence assainissement collectif.

Les budgets assainissements sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) et sont financés par la redevance.

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général de la commune ne doit venir abonder le service. Toute subvention est donc interdite pour les SPIC.

Ainsi, aucune charge ne peut être transférée. Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux communes de moins de 3 000 habitants.

Les budgets communaux concernés ont donc été étudiés et il en ressort qu'aucune commune ne participait au budget assainissement, aussi le transfert de charge est donc nul.

Le Conseil Municipal devra donc approuver ou non le rapport de la CLECT portant sur l'exercice de la compétence assainissement collectif.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT tel que présenté ci-dessus.

//////////

6) Budget communal 2020 – Décision modificative n° 1 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC présente les crédits prévus dans le projet de Décision Modificative n° 1 du budget communal :

- ✓ Il a été demandé à un usager, une participation à l'assainissement collectif, alors que son habitation ne dispose que d'un assainissement non collectif. Une régularisation avec l'ouverture de crédit en section de fonctionnement doit donc être effectuée.
- ✓ Il convient de prévoir le remplacement de la pompe au stade municipal, qui ne fonctionne plus, ainsi que des crédits pour des travaux de réfection de la toiture du restaurant scolaire, la refonte du site internet, l'achat d'un standard et l'achat à la commune de Polliat, d'un camion pour le CPINI.
- ✓ Dans le cadre de la cession d'une débroussailleuse à la société GARRY, le bien doit être sorti de l'actif. Pour cela, il est nécessaire de passer des écritures de cession sur le budget communal et d'ouvrir des crédits en recettes d'investissement.
- ✓ Il convient enfin de prévoir les crédits, suite au transfert de la compétence assainissement à la CCV, depuis le 01/01/2020 (cf point n° 3).

Les écritures comptables à prévoir sont donc les suivantes :

■ Section Fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges exceptionnelles (compte 678)	3 000,00	Produits exceptionnels divers (compte 7788)	3 000,00

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Résultat assainissement (compte 678)	60 476,00	Excédent de fonctionnement (compte 002)	164 961,00
Virement à la section d'investissement (compte 023)	104 485,00		
Total	164 961,00	Total	164 961,00

■ Section Investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Déficit d'investissement assainissement (compte 001)	61 847,00 €	Virement de la section de fonctionnement (compte 021)	104 485,00
Standard mairie (opération n° 349)	6 000,00	Excédent de fonctionnement d'assainissement (compte 1068)	30 923,00
Pompe stade municipal (opération 430)	2 500,00	Produits des cessions d'immobilisations (compte 024)	700,00
Réfection toiture restaurant scolaire (opération 431)	19 100,00		
Site internet (opération 432)	4 800,00		
Camion CPINI (opération 433)	7 500,00		
Dépenses imprévues (compte 020)	34 361,00		
Total	136 108,00	Total	136 108,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget communal 2020.

//////////

7) Construction d'un restaurant scolaire et aménagements extérieurs – Demande de subventions (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique qu'après la construction des deux écoles, la commune poursuit son projet de groupe scolaire avec la création d'un nouveau restaurant scolaire et l'aménagement des parties extérieures. Cette seconde phase de travaux peut donner lieu à des subventions.

Avant de soumettre le dossier à l'approbation de l'assemblée délibérante, Guy DUPUIT relate ses rendez-vous avec les différents financeurs :

L'Etat tout d'abord. Guy DUPUIT s'est rendu à la préfecture de l'Ain pour présenter le projet et a rencontré M. Arnaud GUYADER et Mme Blandine BESSON, tous deux en charge des relations avec les collectivités locales. Un plan exceptionnel de relance de l'investissement a été lancé par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire ; la commune pourrait donc en bénéficier. Pour la première phase de travaux pour laquelle un dossier de demande de subvention a été déposé, la décision sera prise le 10 novembre prochain mais la Commune peut espérer au moins 20 % de taux de subvention. Pour cette seconde phase de travaux (restaurant scolaire et aménagements extérieurs), elle peut prétendre à 30 % de taux de subvention.

S'agissant de la Région Auvergne Rhône-Alpes, un plan de relance a également été initié. La Commune pourrait ainsi bénéficier d'une subvention de l'ordre de 100 000,00 € pour cette seconde tranche de travaux.

S'agissant enfin du Département de l'Ain, un financement de 150 000,00 € a d'ores et déjà été attribué à la Commune pour la première tranche de travaux, une seconde enveloppe d'un même montant pourrait être demandé pour l'année 2021.

Hervé CLERC est satisfait de ces nouvelles attributions de subventions et constate que si les financeurs tiennent leur engagement, la Commune parviendrait à un taux de subvention de l'ordre de 49 % pour cette seconde phase.

Hélène ROUDEIX demande s'il est prévu de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des jeux d'intérieur, mais aussi à l'extérieur de la garderie. Une demande pourra être faite par l'intermédiaire de la CCV, l'acquisition de matériel périscolaire relevant de la compétence communautaire.

Le budget prévisionnel pour cette seconde tranche de travaux (restaurant scolaire et aménagements scolaires) pourrait donc s'établir comme suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	Taux (%)
Travaux restaurant scolaire et aménagements extérieurs	1 284 000.00	Fonds propres / emprunt	648 000.00	50.53
		sous-total autofinancement	648 000.00	
		UE		
		Etat (DSIL)	385 200.00	30.00
		Région	100 000.00	7.79
		Département	150 000.00	11.68
		CCV	0.00	
		Autre	0.00	
		sous-total subvention publique	635 200.00	49.47
TOTAL € HT	1 284 000.00	TOTAL € HT	1 284 000.00	100.00

Après avoir pris connaissance de ces éléments, M. le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget prévisionnel de cette seconde tranche de travaux (restaurant scolaire et aménagements scolaires) et solliciter l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain ainsi que tout autre organisme compétent pour l'attribution de subventions relatives à cette opération.

////////////////////

8) Opération de recensement de la population 2021 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC, premier Adjoint, rappelle tout d'abord, aux élus, de l'organisation du recensement des habitants de la commune, qui aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021.

Pour permettre le déroulement des opérations, le Conseil Municipal doit créer un poste de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui peut être un élu local ou un agent communal. Un arrêté du Maire désignera ensuite nominativement la personne en charge de cette mission.

Une réunion de présentation a eu lieu à Péronnas le 09 septembre dernier à destination des maires. Une seconde réunion de formation aura lieu à Vonnas, le 05 novembre, à destination cette fois-ci, des coordonnateurs communaux nouvellement désignés.

Guy DUPUIT présente le diaporama et les enjeux du recensement et insiste sur le caractère important du recensement permettant de connaître les caractéristiques de la commune et de la population. Hervé CLERC invite les personnes intéressées pour être agent recenseur, à se faire connaître, la Commune en aura besoin de 4 voire 5.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste de coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

//////////

9) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

date de signature	acte	prestataire	objet	montant HT
29/07/2020	bail habitation	GALIZZI Séverine	Signature d'un bail d'habitation pour l'appartement 140 route Effondras	440 € / mois
03/08/2020	convention précaire	DEPARTEMENT DE L'AIN	Signature d'une convention d'occupation des locaux municipaux pour l'accueil des permanences des assistantes sociales	gratuit
03/08/2020	marché	ECB	Signature d'un contrat de maintenance pour les adoucisseurs au CPINI et à la salle des fêtes	253.34 € HT / an
13/08/2020	marché	LBI	Signature d'un devis pour la fourniture d'une pompe pour le terrain de foot	1 996.88 €
20/08/2020	marché	H2O ENVIRONNEMENT	Réalisation d'une étanchéité sur le toit de la cantine	15 907.50 €
26/08/2020	marché	DIRECT D	Fourniture d'un lot de 10 tables avec casiers et d'un lot de 10 chaises pour école élémentaire	1 187.00 €
23/09/2020	marché	DEGLETAGNE	Travaux de mise en conformité (salle des fêtes, mairie, école maternelle, cantine, école élémentaire et maison des associations)	1 972.00 €
23/09/2020	marché	BUREAU VALLEE	Fourniture de 5 carnets de bons de commande A5 en dupli	62.87 €
25/09/2020	marché	PAMIES PRO	Fourniture de vêtements de travail pour agents d'entretien	202.85 €
01/10/2020	marché	ESPACE & FONCTION	Fourniture de 4 chaises de bureau ergonomiques	1 655.45 €
06/10/2020	marché	EUREKAMICRO	Renouvellement antivirus école élémentaire	23.28 €
06/10/2020	marché	EUREKAMICRO	Remplacement batteries onduleurs sur 2 PC	140.48 €

10) Commissions communales

Les comptes rendus de commissions ayant été transmis préalablement, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, débute et revient sur les trois commissions, dont elle a la charge : Sécurité, Affaires scolaires et Communication.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, informe les élus que deux groupes de travail ont été constitués au sein même de la commission, à savoir un premier travaillant sur le Plan Communal de sauvegarde (PCS), le second sur la sécurité des voies communales.

Les conseillers prennent également connaissance de la décision de classer en agglomération, les hameaux des « Dalles » et de « Fay ». M. le Maire signera prochainement les arrêtés. Des panneaux de signalisation ont été commandés et seront installés par les agents communaux, la circulation devra donc être adaptée à la nouvelle réglementation en vigueur.

■ Commission Affaires scolaires

Lors de la prochaine réunion prévue le 02 octobre 2020 à 20h00, un point sera effectué sur le déroulement de cette rentrée scolaire ainsi que l'avancement du futur groupe scolaire. Un groupe de travail a été constitué pour la mise en place d'un conseil municipal jeunes.

■ Commission Communication

La prochaine réunion prévue le 20 octobre 2020 à 20h00 sera consacrée à la newsletter ainsi qu'à l'élaboration du prochain bulletin municipal. Josiane MUZY invite les élus ayant des sujets d'articles, à se manifester.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, fait le point sur les manifestations passées et à venir :

- Forum des associations : 18 associations représentées ;
- Journées du patrimoine : visite du centre de village et de la chapelle de Montfalcon ;
- Cérémonie d'accueil : 18 familles représentées sur 31 personnes conviées ;
- Opération brioches au profit de l'ADAPEI, le 18 octobre 2020 : celle-ci aura lieu même temps que le marché. Deux points de vente seront mis en place, un sur la place du marché, un autre devant la boulangerie.
- Soirée des champions, prévue initialement le vendredi 06 novembre, annulée pour cause d'absence de palmarès durant l'année (la plupart des compétitions n'ont pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire).

Christelle COLIN termine en précisant qu'en cette année exceptionnelle et compte tenu toujours de la crise sanitaire, l'élaboration du calendrier des fêtes 2021 se fera par échanges de mail et non en présentiel.

Au tour de Joël MONIER, troisième Adjoint, de prendre la parole et rendre compte du travail des commissions, dont il a la charge.

■ Commission Urbanisme

Outre l'avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme en cours et la programmation de récolements, les membres de la Commission doivent s'atteler à l'avancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

En effet, le Conseil Communautaire a approuvé dernièrement le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi. Les élus doivent à présent travailler sur le projet de zonage. Pour cela, des propositions de cartes ont été remises à chaque représentant communal. Ces propositions doivent être validées, modifiées, un important travail est à faire pendant le mois à venir. L'objectif imposé par l'Etat est de limiter l'ouverture des surfaces d'urbanisation et de combler les dents creuses (espaces non construits entourés de parcelles bâties).

■ Commission Travaux

Joël MONIER poursuit par les dossiers actuellement traités par les membres de la Commission.

S'agissant du restaurant scolaire, la toiture terrasse de la cantine connaît des fuites importantes. Une première intervention a été effectuée mais celle-ci s'est révélée insuffisante. Il a donc été décidé in fine d'installer un PVC d'étanchéité pour stopper les fuites. Une vérification sera effectuée chaque année pour constater l'efficacité de cette solution.

Autre point, le city stade, qui présente un certain nombre de dysfonctionnements et ne répond plus aux normes de sécurité. Une réflexion est lancée sur son maintien ou non sur le site actuel. Leslie VOLATIER suggère, si cet équipement n'est pas maintenu, de faire un parking en lieu et place. Guy DUPUIT apporte quelques précisions et rappelle que le city stade date de 1986 et a été implanté sur du terrain appartenant à deux bailleurs sociaux.

Autre dossier abordé, une fuite d'eau récurrente à l'école maternelle. Les agents communaux s'attèlent à chercher l'origine de cette fuite. Par ailleurs, le compteur d'eau à l'ancienne STEP n'a pas été résilié alors que la station est inerte depuis 2015.

Ponton de pêche au lieudit « Bassol ». Equipement satisfaisant, une réserve toutefois sur son positionnement, peut-être pas assez loin de la berge, ce qui risque de poser un certain nombre de problèmes en cas de baisse du niveau de l'eau. Pour rappel, la commune a contribué à son financement à hauteur de 636,00 €.

A noter également qu'à cours de la vérification annuelle des extincteurs, 10 voire 13 équipements seront à changer d'ici l'année prochaine, car obsolètes.

Joel MONIER informe qu'à compter du 12 décembre prochain, l'assurance de parfait achèvement de la résidence autonomie des orchidées prendra fin. Un état des lieux du bâtiment a été effectué et transmis à DYNACITE, propriétaire. Celui-ci devra faire le nécessaire et régler les dysfonctionnements avant la fin de l'assurance de parfait achèvement.

Enfin, dernier point, le fourgon du CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégrée). Constat est fait que le camion, datant de 2006, est souvent en panne et que la pompe ne peut plus être utilisée sans une réparation importante. Des pistes sont à l'étude pour l'acquisition d'un nouveau camion.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller municipal délégué, rappelle toute d'abord, que le dossier du centre de santé a été validé par le Conseil de l'Ordre des médecins, la prochaine étape est sa validation par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cette validation va permettre sa certification pour l'embauche d'un médecin.

Concernant le recrutement de ce futur médecin, il faut savoir que le Département de l'Ain, dans le cadre du dispositif « 400 médecins », a créé un centre de santé et recrute également 4 médecins salariés souhaitant s'installer dans une commune du territoire départemental. L'idée serait donc de proposer le cabinet médical dont la commune est désormais propriétaire pour l'accueil d'un médecin salarié du Département. Parallèlement, la commune continue ses démarches de recrutement d'un médecin libéral ou salarié. Aucune porte n'est ainsi fermée et on espère dans un avenir proche avoir un médecin sur Mézériat quel que soit son statut (libéral, salarié ou salarié départemental).

■ Commission Commerce / Artisanat

Philippe CHAMBOUVET, rappelle que ce dimanche aura lieu à Mézériat, le premier marché de producteurs locaux. Philippe CHAMBOUVET donne la liste des exposants, soit 8 au total pour cette première, ils seront 10 le mois prochain pour la deuxième édition.

Cela ne met pas en péril le marché du vendredi car ce ne sont pas les mêmes produits et les mêmes clients. Deux chapiteaux seront installés Place du Marché avec la pose de barrières.

Josiane MUZY précise que la Banda a proposé de faire sa répétition en extérieur ce même jour, la deuxième Adjointe en profite pour remercier les membres de cette initiative.

//////////

11) Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

Dans l'attente de transmission du projet de PV, Guy DUPUIT ne revient pas sur le déroulement du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2020, la note de synthèse ayant été adressée préalablement à l'ensemble des conseillers communautaires.

Guy DUPUIT liste les représentants de la commune, qui ont été désignés pour siéger au sein des différentes commissions communautaires (1 représentant par commune) et divers organismes.

Il laisse ensuite la parole aux représentants de la commune, afin que ceux-ci fassent la présentation de leur commission respective et les sujets qui y seront abordés.

■ Commission Service public aux familles - Nathalie ROBIN

Première réunion de présentation de la commission avec plusieurs sujets de travail :

- intervenant musical ;
- pour le secteur petite enfance : relais assistantes maternelles, prévision d'une micro-crèche à Vonnas ;
- sur le volet enfance et jeunesse : accueils périscolaires, centres de loisirs du mercredi et des vacances, aides aux jeunes ;
- sur le volet social : maison France Services, transport aux personnes âgées, etc.

■ Commission Transition écologique - Éric BOZONNET

Présentation du projet alimentaire territorial et organisation d'une réunion tous les 2 mois sur la thématique de la mobilité.

■ Commission Culture tourisme - Guy DUPUIT

Présentation de la commission. Organisation du week-end des saveurs à Vonnas.

Autre sujet, les chemins de randonnée. Le travail sera de nommer un référent communal sur ce sujet, chargé d'établir un recensement des chemins et sentiers sur son territoire.

■ Commission Eau assainissement - Hervé CLERC

Réunion de présentation avec la prise de compétences assainissement collectif et eau par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2020.

////////////////////

12) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Vice-Présidente du CCAS, revient sur le compte rendu de la première séance du Conseil d'Administration du CCAS de ce nouveau mandat, compte rendu qui sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, et non pas uniquement aux membres du CCAS.

Le Conseil d'Administration a constitué des groupes de travail qui seront permanents ou ponctuels sur les thématiques suivantes :

- recensement des personnes vulnérables nécessaire en cas d'état d'urgence ;
- travail sur l'aide au transport aux personnes âgées (dispositif mis en place par la CCV) ;
- repas des seniors organisé avec la Croix Rouge et le Syndicat d'initiative ;
- étude des secours ;
- gestion et administration de la résidence autonomie « Les orchidées » ;
- suivi des procédures : mise à jour des protocoles, plan de gestion des crises « plan bleu » (situation de canicule, grand froid, confinement, évacuation, etc.) ;
- commission d'attribution des logements.

Nathalie ROBIN fait le point sur le fonctionnement de la nouvelle résidence : 2 nouveaux résidents accueillis au mois d'août, ce qui porte à 9 le nombre de résidents actuels. La résidence est donc bientôt à moitié pleine. L'équilibre financier sera atteint lorsque 17 logements seront occupés (9 actuellement). Afin de mieux faire connaître la résidence, un encart a été publié sur le magasin « seniors » ainsi qu'un article dans le journal « Le Progrès » et sur le site internet de la commune.

■ Comité du Syndicat mixte Bresse Val de Saône

Guy DUPUIT revient en quelques mots, sur l'état d'avancement du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), outil de planification urbanistique qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme intercommunal. L'élaboration du SCOT est un peu en retard par rapport à celle du PLUi. Les services de la CCV travaillent donc sur une logique attendue du SCOT pour pouvoir avancer conjointement sur le PLUi.

■ Comité du Syndicat Veyle Vivante.

Joel MONIER rend compte du déroulement du dernier comité syndical, consacré en grande partie à l'installation des nouveaux membres du Comité syndical, sous la présidence de Gérard BRANCHY nouveau Président. A noter au cours de la séance, la création de 4 commissions. Mézériat sera représentée au sein de la commission « qualité de l'eau » par Leslie VOLATIER et de la commission « Ouvrages » par Leslie VOLATIER et Joël MONIER (commission qui va notamment travailler sur le vannage de la Bresse).

■ Comité du Syndicat SMIDOM Veyle Saône

Guy DUPUIT, Vice-Président du Syndicat, aborde le sujet de l'harmonisation des tarifs de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. Sur le secteur, la facturation sera faite en fonction de la seule levée et non plus au poids comme cela est fait actuellement à Mézériat. L'année 2021 permettra aux usagers de mettre à jour leurs volumes de bacs. Le tarif sera unique sur l'ensemble du territoire. Une communication sera nécessaire pour bien expliquer l'évolution de ces tarifs.

Nicolas BUISSON s'interroge si en termes de réduction des déchets, il n'est pas préférable de faire au poids ou à la levée. Guy DUPUIT répond que les statistiques ont démontré que les deux systèmes sont sensiblement équivalents en termes de réduction des déchets.

■ Assemblée générale de la SEMCODA

Christelle COLIN revient brièvement sur l'assemblée générale de la SEMCODA en date du 24 septembre dernier. En 2018, le bilan financier du bailleur social était déficitaire, il a redressé la barre et devient de nouveau excédentaire grâce notamment à la vente de biens. La SEMCODA compte à ce jour 30 894 logements dont 1 856 nouveaux logements. Une assemblée générale extraordinaire est prévue pour voter une augmentation de capital de l'ordre de 34 784 200 €.

■ Assemblée générale de l'Harmonie

Les élus prennent connaissance du bilan de saison de l'Harmonie présentée par Josiane MUZY.

Comme toute autre association, l'Harmonie a dû s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire. Le chef d'orchestre s'est impliqué, puisqu'il a réalisé des vidéos par pupitre. La reprise des répétitions a été fixée au 16 octobre. En termes d'effectif, l'association compte 32 musiciens, 15 à la Banda avec 5 professeurs. Le bilan financier est stable. L'acquisition d'un nouveau xylophone a été faite.

Cécile GUILLERMIN tient à préciser que l'école de musique est la moins chère du secteur, ceci grâce à une subvention conséquente de la commune.

■ Assemblée générale de l'Eveil Twirling

Christelle COLIN termine la présentation des travaux des associations et autres organismes par le compte rendu de l'assemblée générale de l'Eveil twirling de Mézériat, qui s'est déroulée le vendredi 11 septembre dernier. L'association compte 97 licenciés pour 22 moniteurs.

Un bénéfice exceptionnel de 2 828,14 € a été réalisé pour la saison, qui s'explique notamment par l'absence de déplacement lors des compétitions (en grande majorité annulées) et l'organisation du loto en novembre qui a rencontré un vif succès.

Pour faire face à la crise sanitaire et maintenir le lien avec les licenciés, des livres ont été proposés sur internet. Pour l'année 2021, l'association foisonne de projets : formations avec des intervenants extérieurs, organisation de séances de sophrologie et yoga. La Présidente, Cathy PITRE a été renouvelée dans ses fonctions, elle a toutefois indiqué que c'était sa dernière année en qualité de présidente.

//////////

13) Informations et questions diverses

→ M. le Maire fait part, tout d'abord, de l'organisation d'une réunion par la Préfecture de l'Ain, sur la sécurisation du site de la Bresse. Cette réunion a été reportée à une date ultérieure, pour cause de COVID par un des participants.

Guy DUPUIT informe ensuite les conseillers, qu'un intranet a été créé avec la société EUREKAMICRO. Cet intranet doit permettre à tous les élus de consulter les fichiers informatiques stockés pour la consultation. Chaque élu a été destinataire d'un code d'accès. En cas de souci pour se connecter, il invite à contacter Cédric GOMES de la société EUREKAMICRO.

→ Nicolas BUISSON en profite pour revenir sur le plan « France Relance » prévoyant un volet « écologique » portant notamment sur les projets de friches industrielles. Il indique que l'ADEME est impliquée dans ce dispositif et que cela pourrait être opportun pour le site de la Bresse. Guy DUPUIT lui répond que le site est pour l'instant, la propriété d'un liquidateur et que l'intervention de la collectivité ne peut se faire dans ces conditions.

→ Leslie VOLATIER a entendu parler de la mise en place d'un « dispositif intergénérationnel » et souhaiterait en savoir davantage.

Josiane MUZY lui explique que trois membres de l'association Loisirs Amitiés aident pendant la pause méridienne pour le déplacement des enfants de l'école élémentaire au restaurant scolaire ainsi que pendant le service de la cantine, le sou des écoles prenant en charge le repas des accompagnants. La deuxième Adjointe indique que Christelle COEURET et elle-même œuvrent

aussi de temps en temps. Nathalie ROBIN considère que c'est un dispositif qui sera amené à évoluer avec le futur groupe scolaire mais que le lien intergénérationnel est bénéfique pour les enfants comme pour les intervenants.

- Nathalie ROBIN fait remonter le problème rencontré de manière récurrente en gare le matin. Elle est indignée que peu d'usagers (élèves et autres) ne portent de masque en attendant le train, sans aucune mesure de distanciation ne soit par ailleurs respectée. Face à cet état de fait, un appel a été fait auprès de la SNCF, propriété des lieux. Les services de gendarmerie s'engagent à assurer davantage de contrôle. Pour Philippe CHAMBOUVET, c'est un souci légitime qui relève de la compétence de la SNCF.
- Éric BOZONNET demande des compléments d'information sur le brûlage des végétaux. Aucune information n'a été apportée sur le bulletin municipal. Rappel lui est fait que le brûlage est interdit. L'information peut être retrouvée sur le site internet de la commune www.mezeriat.fr. Josiane MUZY précise que ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission Communication.
- Leslie VOLATIER est étonnée qu'aucune présentation n'ait été faite du nouvel agent administratif en charge notamment de l'accueil au secrétariat de mairie ; elle l'a apprise fortuitement par la réception d'un mail dudit agent. Guy DUPUIT rappelle que la création de poste a été délibérée par le Conseil Municipal en juin dernier. La procédure de recrutement s'est tenue pendant la période estivale. 4 candidats ont été reçus. L'agent retenu a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier. Le recrutement des employés communaux relève de la seule compétence du maire. La Conseillère Municipale trouve incohérent le fait que la commune ait fait le choix de recruter un nouvel agent chargé notamment de l'accueil et qu'en même temps, il ait été décidé de réduire l'amplitude d'ouverture du secrétariat de mairie. Elle considère que le service public communal est amoindri. Guy DUPUIT lui répond que l'objectif de modification des horaires est de concentrer davantage l'accueil du public, la qualité du service rendu aux usagers demeurant tout en améliorant la qualité de travail des agents. C'est un choix pris et assumé par la nouvelle Municipalité. Leslie VOLATIER précise que dans le Bulletin municipal de septembre, le nom d'Etienne ROBIN n'apparaît pas dans la liste « Comité de rédaction » alors que ce dernier avait rédigé plusieurs articles. En effet, il s'agit d'un oubli lors de la validation du bulletin.
- Thierry DESMARIS revient sur la dernière réunion des voisins vigilants et demande si les personnes désignées par les voisins vigilants ont été destinataires du dernier compte rendu. Confirmation est donnée par Josiane MUZY.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 09 novembre 2020 à 20h00.

La séance est levée à 22h44.